

Affiché le:	04/04/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 02/04/2024  
Reçu en préfecture le 02/04/2024  
Publié le   
ID : 068-216803486-20240327-DE\_2024\_27-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept mars à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 22/03/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 17

**Présents (15)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, Mme Brigitte SCHMITT, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (2)** : Mme Sandra SOENLEN à M. Philippe KELTHI, Mme Fabienne CHRISTEN à M. Pascal GERBER

**Excusés (2)** : M. Jean-Louis BIHR, M. Jean-Claude SALLAND

**Absents (3)** : Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Marie-Ange FINCK, M. Paul MEYER,

Référence de la délibération : DE\_2024\_27

### **POINT 11 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MILLE-CLUB**

**VOTE** : Pour : 15                      Contre : 0                      Abstention : 0

M. René GERBER, 1<sup>er</sup> Adjoint explique que durant la période de travaux entrepris au niveau de l'école maternelle « Les Coccinelles » le service Périscolaire « Les Petits Futés » a cédé ses locaux à l'école et s'est replié dans le bâtiment du Mille-Club, ce du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 20 décembre 2023.

De ce fait, l'association n'a pas pu louer les locaux pour diverses manifestations ou évènements familiaux, perdant par la même une source de recettes.

A l'issue de cette occupation, un gros nettoyage et des petites réparations ont été prises en charge par la commune. Néanmoins, le constat a été fait au moment de l'état des lieux dressé en date du 20 décembre 2023, que de petits équipements et de la vaisselle étaient manquants ou cassés.

Par courrier du 8 mars 2024, le Président de l'Association sollicitait la commune pour une participation financière exceptionnelle, d'un montant de 455,-€

La Commission des Finances, lors de sa réunion du 5 mars 2024, a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Mille-Club.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** le versement d'une subvention exceptionnelle de 455,-€ au Mille-Club,

Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget principal 2024 de la commune chapitre 011 – article 65748

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 068-216803486-20240327-DE\_2024\_27-DE



Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le 2 avril 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le 2 avril 2024.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*  
Fait à VIEUX-THANN, le 2 avril 2024.

La secrétaire de séance

Mme Jacqueline INGOLD

L'auxiliaire de séance

Anne Catherine VONESCH

Le Maire

Daniel NEFF

